



Utilisation d'un e-mail d'entreprise pour se défendre

Par **sandrine**, le **03/01/2012** à **13:59**

Bonjour,

j'ai transféré à un collègue de travail (une fois qu'il n'était plus dans l'entreprise et moi non plus) un mail où mon employeur me demandait de supprimer plus de 400 heures supplémentaires effectuées par mon collègue sur la durée de son contrat. Pour pas lui payer! il avait besoin de ce document pour les prud'homme.

Je m'étais transféré ce mail sur ma messagerie personnelle (pour ne pas être rendu coupable de complicité ou au cas où l'on m'accuse d'avoir mal fait mon travail) et je lui est donc envoyé.

Seulement aujourd'hui ce collègue m'appelle pour me dire qu'il à été convoqué au commissariat et que je vais l'être aussi car mon employeur (ex-employeur) porte plainte pour avoir utilisé un document interne à l'entreprise.

Je risque vraiment quelque chose pour avoir aidé mon collègue ??

Merci de votre réponse